



Tir extérieur

La Compagnie des Archers Mâconnais
a le plaisir de vous inviter à son

Concours Tir à l'Arc Extérieur Jeunes



> Tir sélectif au Championnat de France & Coupe de France

Inscriptions avant le mercredi 16 Juin 2021 à minuit

T.A.E. le mercredi 16 & 23 juin 2021

> Dispositions COVID :
voir règlement en annexe

> Ouvert aux personnes
à mobilité réduite

> Les archers doivent être
en possession de la licence 2021

> Tenue de club
souhaitée

> Pour ce concours la priorité est donnée aux jeunes.
Inscription adulte possible sous réserve des places disponibles.

HORAIRES	
Accueil	14h00
Ouverture du greffe	14h15
Entraînement	15h00
Début des tirs	15h30
Résultats	vers 17h30

> Pas de Buvette

CATÉGORIE	DISTANCE	BLASON
Poussin *	20 m	80 cm à 1,10 m
Benjamin *	30 m	80 cm
Minime *	40 m	80 cm
Cadet	60 m	122 cm
Junior	70 m	122 cm
Seniors 1 et 2	70 m	122 cm
Arc à poulies **	50 m	80 cm limité au 6
Arcs nus ***	Idem classique	122 cm

* Débutants idem ** à partir de Cadet *** classés avec classiques

> Inscriptions **uniquement en ligne** :

> Nombre limité
à 42 par départ

TARIFS	1 départ	2 départs
JEUNES	7€	10€
ADULTES	10€	18€

Cliquez sur le
rectangle bleu
ou scannez le
QR Code :

TAE
MÂCON
16 & 23
JUN



> **Priorité jeunes** : L'administrateur se réserve le droit
d'annuler des inscriptions adultes pour respecter la priorité aux jeunes.
Ce choix sera fait au moins 48 h avant le concours.

> **Contact** : pour toute information complémentaire,
vous pouvez joindre le Président, Gérard Champion au 06.87.22.08.43
ou nous contacter par email archers.maconnais@yahoo.fr

Compagnie des Archers Mâconnais (fléchage dans la ville) :

Complexe sportif Jean Burnichon, stade de Champlevert, 71000 Mâcon. GPS : Nord 46°17982 - Est 04°48374





REGLES SANITAIRES À RESPECTER

> Préambule :

Il est entendu que les dispositions ci-après peuvent être minimisées ou aggravées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des dispositions fédérales ou municipales.

> Désinfection des mains et matériels

Chaque archer devra apporter son gel hydro-alcoolique et un distributeur sera mis à votre disposition à l'entrée du complexe pour désinfection des mains à l'arrivée et au départ des archers.

Du spray avec du produit désinfectant est utilisé entre chaque départ pour la désinfection du matériel collectif que vous auriez manipulé ou utilisé (chaises, tables).

> Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur... Seuls les archers peuvent enlever leur masque uniquement sur le pas de tir et ce, seulement pendant le temps de pratique.

Le port du masque est obligatoire en dehors du pas de tir (montée aux cibles, relevé des scores, greffe, pendant la pause, les déplacements buvette, toilettes etc...).

Si l'application de nouvelles mesures est décidée après la communication du mandat, vous pourrez être prévenu de celles-ci au plus tard la veille de la compétition soit le vendredi 18 juin 2021.

Chaque participant devra apporter son propre stylo pour noter les scores.

> Distances de sécurité

Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité selon les règles sanitaires en place. Les archers devront respecter une distance de 125 cm sur le pas de tir.

> Aire de pratique

Elle s'étend de la zone de repos des archers (incluse) jusqu'aux cibles. Une limite séparative entre la zone de repos des archers de celle du public sera installée. Une distance, suivant en les règles sanitaires en cours, entre deux chaises sera mise en place.

> Enregistrement des archers et de toute personne présente sur le site

Un registre nominatif sera tenu avec enregistrement du numéro de téléphone de chacun.

Ces informations seront conservées 14 jours avant destruction et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

> Accompagnant et visiteurs

Limité à 1 entraîneur ou assistant entraîneur (présentation de leur certificat de formation) par groupe de 4 archers par club. Pour les mineurs, l'accompagnateur ne sera pas admis sur l'aire de compétition et pourra suivre la compétition dans la zone qui lui sera réservée en dehors de la zone de repos des archers, en respectant les zones aménagées avec les distances sanitaires.

> Sanitaires

L'accès aux sanitaires sera libre. Il sera demandé aux utilisateurs de désinfecter poignées et sièges après usage et de se laver les mains au savon mis à disposition.

> Déchets divers

En respect des dispositions sanitaires, chacun devra mettre ses déchets dans un sac poubelle personnel.

Les poubelles de la Compagnie ne sont pas utilisables pour les déchets personnels.

Merci de respecter cette obligation pour la protection de tous.

Tous refus d'un archer ou d'un accompagnateur de respecter ces consignes entraînera l'exclusion du stade.

T.A.E. le mercredi

16 & 23 juin 2021